Image not found or type unknown

Plafond de ressources du locataire protégé par la loi ALUR

Par **sergio831**, le **22/07/2015** à **20:02**

selon l'art 15-3 de la loi du 6 juillet 1989 modifié par la loi ALUR les locataires de plus de 65 ans et à faibles revenus sont protégés en cas de congé pour reprise . quel texte définit le plafond des ressources en question? Merci.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés